



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 6 décembre 2016, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **2280-2316, rue Davidson (lot 5 557 084)** - Dérogation visant à permettre le maintien d'un cabinet abritant des équipements mécaniques installés sur le toit, avec un dégagement minimal, calculé à partir du mur latéral situé du côté nord, équivalent à 0,81 mètre, au lieu de 1,21 mètre, sans écran acoustique, desservant un ensemble de bâtiments résidentiels, localisés entre les rues Hochelaga et de Rouen, et ce, malgré les dispositions apparaissant aux articles 21 et 21.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- **2271, 2291, 2311 et 2335, rue Darling (lot 5 557 085)** - Dérogation visant à permettre le maintien de cabinets abritant des équipements mécaniques installés sur le toit, avec un dégagement minimal, calculé à partir de la façade, équivalent à 2,20 mètres, au lieu de 2,42 mètres et sans aucun recul pour les appareils donnant du côté des murs latéraux nord et sud, au lieu de 1,21 mètre, sans écran acoustique, desservant un ensemble de bâtiments résidentiels, localisés entre les rues Hochelaga et de Rouen et ce, malgré les dispositions apparaissant aux articles 21 et 21.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- **2525, rue Des Ormeaux (lot 1 710 318)** - Dérogation visant à permettre les travaux de transformation d'un bâtiment commercial, situé entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De Coubertin, avec un dégagement équivalent à 1,46 mètre, au lieu de 0,69 mètre, calculé à partir de la limite de l'emprise de la rue Des Ormeaux, et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE NOVEMBRE 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux